

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-5-1

N° applicatif 4820

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ARSEA ET LA CEA POUR LA PRISE EN CHARGE DE JEUNES MAJEURS

Résumé : Depuis 2015, l'Établissement Éducatif et Pédagogique (EEP) Le Château d'Angleterre de l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Éducation et d'Animation (ARSEA) accueille et accompagne des jeunes majeurs de 18 à 21 ans, sur orientation des services de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette structure participe aux dispositifs de prise en charge permettant de répondre aux obligations d'accompagnement des jeunes majeurs sous contrat dès lors que ces derniers se trouvent sans ressources familiales ou financières suffisantes, conformément aux dispositions de la loi Taquet du 7 février 2022. Il est proposé à la Commission permanente de reconduire la convention qui lie la Collectivité à l'association sur une période de 4 ans et d'approuver les termes d'une convention actualisée. La capacité d'accueil reste stable. Cependant au regard des besoins d'accompagnement resserré liés à l'évolution du profil des jeunes accueillis, le prix de journée a été revu à la hausse (52,56 € au lieu de 48,40 €), soit + 91 k€ en année pleine.

Contexte et Enjeux

Au 1^{er} septembre 2022, 510 jeunes majeurs sont pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace (375 dans le Bas-Rhin et 135 dans le Haut-Rhin) dans le cadre de contrats jeunes majeurs. Ces jeunes sont majoritairement accueillis dans des dispositifs dédiés afin de pouvoir répondre à leurs besoins spécifiques et adapter l'accompagnement éducatif attendu.

Sur le territoire bas-rhinois, ils peuvent être pris en charge au Foyer Notre Dame (Centre Rosa Parks et Résidences Jeunes Travailleurs), par Caritas Alsace (Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs et Résidences Jeunes), au Lo'J de l'Armée du Salut – Foyer du Jeune Homme et au Château d'Angleterre de l'ARSEA.

L'Etablissement Educatif et Pédagogique (EEP) Le Château d'Angleterre de l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA) accueille, depuis 2015, dans un service dédié, 60 jeunes majeurs, au sein de logements collectifs diffus sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

La convention qui encadrait les modalités de partenariat et de financement couvrait une période trisannuelle à compter du 2 février 2018. Un avenant a été conclu le 4 décembre 2020 pour proroger ladite convention jusqu'au 2 février 2022. Cette dernière est ainsi aujourd'hui arrivée à échéance.

Pour autant, les places proposées par l'EEP Le Château d'Angleterre sont aujourd'hui occupées. En outre, les perspectives liées à l'augmentation du nombre de jeunes majeurs sollicitant un accompagnement, conduisent à **proposer le renouvellement de la convention en question sur une période de 4 ans soit du 2 février 2022 au 2 février 2026**. Certaines évolutions des stipulations conventionnelles sont, par ailleurs, proposées.

Le public cible, les objectifs visés et les modalités d'accompagnement

Au regard des besoins repérés, il est proposé que l'EEP Château d'Angleterre puisse continuer à prendre en charge des **jeunes majeurs, hommes et femmes, entre 18 et 21 ans**.

La **capacité d'accueil reste stable et s'établit à 60 places**.

Les objectifs visés par la prise en charge assurée par le service dédié de l'EEP Château d'Angleterre s'inscrivent dans le cadre d'un **accompagnement vers l'autonomie** des jeunes majeurs au moyen d'un hébergement dans des logements collectifs diffus.

L'accompagnement s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue, maîtresse de maison...) compétente dans la prise en charge du public des jeunes majeurs notamment étrangers et dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. Les **dispositifs de droit commun et un réseau partenarial fort** doivent être mobilisés afin de travailler les projets de sortie des jeunes majeurs.

Il est à noter un besoin d'accompagnement éducatif resserré au regard de la typologie du public accueilli sur les dernières années. En effet, les jeunes rencontrant souvent des problématiques lourdes (parcours complexes, difficultés sur le plan psychologique...) éprouvent des difficultés dans l'apprentissage de l'autonomie. Aussi, le renforcement de l'équipe par 0,5 ETP de psychologue et 0,5 ETP de maîtresse de maison est nécessaire.

Modalités de financement du dispositif

La Collectivité européenne d'Alsace finance la prise en charge et l'accompagnement des jeunes majeurs par l'EEP Château d'Angleterre sous la forme d'un **forfait journalier**. Ce dernier était fixé précédemment à 48,40€. Il est **proposé de le revaloriser à 52,56 €** par jeune après reprise des résultats excédentaires de la structure pour permettre le renfort éducatif nécessaire au regard du profil des jeunes accueillis (temps de psychologue et de maîtresse de maison supplémentaires). Cela représente un budget annuel de 1, 54 millions d'euros.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA) pour la prise en charge de jeunes majeurs, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- d'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P135	P135O002	P135E01	T01	(726) 65-652418-4213 (Bas-Rhin) (3793) 65-652418-4213 (Haut-Rhin)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY